



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 55862

Texte de la question

Selon la presse, le cabinet de M. le premier ministre, non compris les secrétaires, compterait actuellement soixante-deux conseillers. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le Premier ministre s'il confirme ou conteste ce chiffre et s'il peut lui rappeler les règles en vigueur concernant les effectifs des cabinets ministériels.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du Premier ministre sur la composition de son cabinet. Celui-ci est composé de membres dont la nomination est prononcée par arrêté publié au Journal officiel de la République française. Une brochure, régulièrement éditée par la direction des Journaux officiels, donne la liste de ces membres. L'effectif au 20 septembre 2001 s'élève ainsi à cinquante-neuf personnes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55862

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7231

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5755